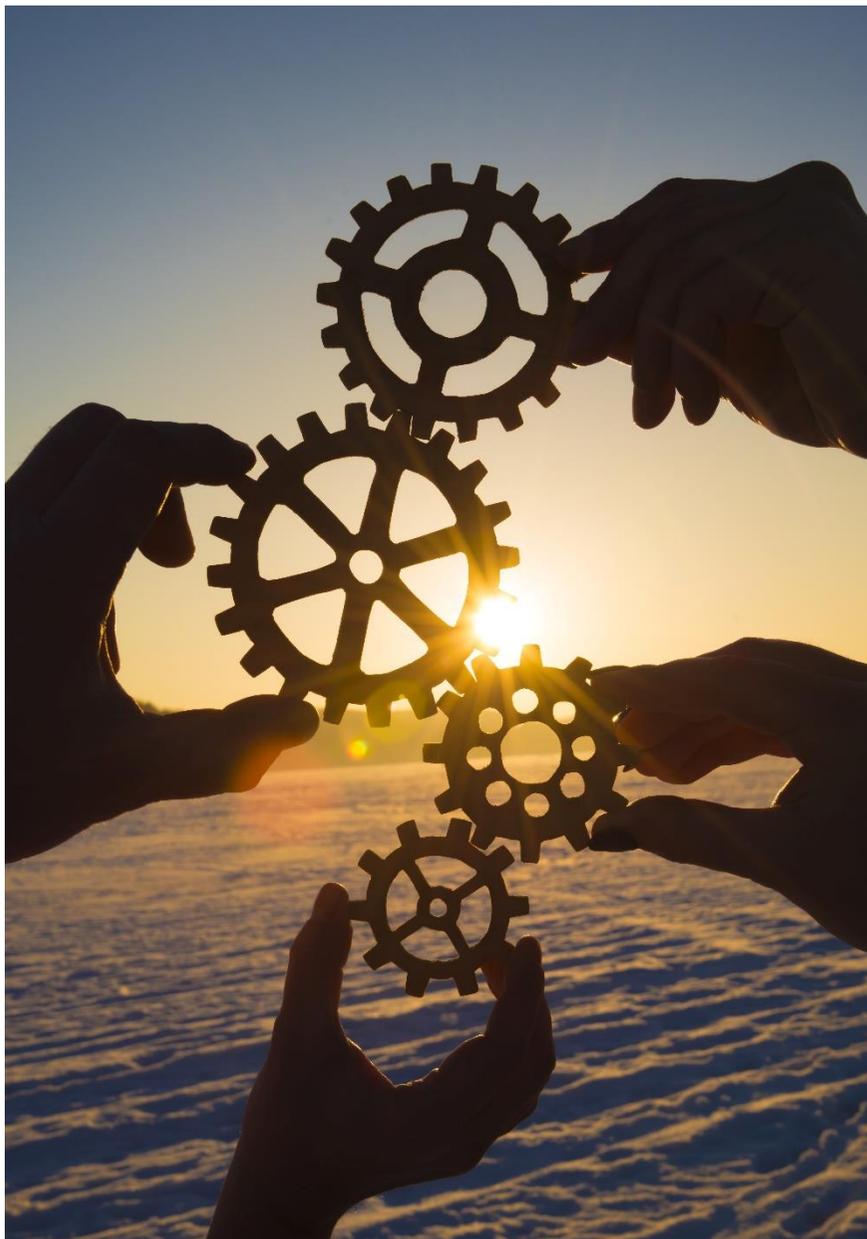


RAPPORT FINAL DES TRAVAUX DU GROUPE DE CONCERTATION

PROJET D'EXTENSION ET DE MODERNISATION D'UNE UNITE DE COMPOSTAGE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE SITUEE SUR LA COMMUNE DE PERIGNY





Sommaire

1. Contexte du projet
2. Dispositif de dialogue
3. Calendrier de réalisation
4. Éléments saillants du diagnostic
5. Groupe de concertation
6. Productions du groupe de concertation

Ce document a fait l'objet d'une validation avec les membres du groupe de concertation.

1. Contexte du projet

L'Ifrée a été sollicité par le service Gestion des déchets de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA LR) pour mettre en place et animer un dispositif de dialogue territorial concernant l'extension et la modernisation de l'unité de compostage située sur la commune de Périgny, près de Saint Rogatien.

Actuellement, cette unité assure le traitement de déchets verts (branchages et tontes de pelouses) apportés par des professionnels et les services des collectivités (CdA LR et communes). Elle ne permet pas de gérer les biodéchets (restes de cuisine) des particuliers et des professionnels.

Pour les particuliers, sur un volume de 250kg d'ordures ménagères et assimilés (OMA), 100 kg correspondent à des biodéchets. C'est une unité de valorisation énergétique (UVE : incinérateur pour un réseau de chaleur) qui assure en grande partie le traitement de ces déchets.

La réglementation évolue vers une obligation à horizon 2024 pour les collectivités de collecter et de traiter ces biodéchets. De plus, la Préfecture menace d'interdire l'exploitation de l'UVE si rien n'est engagé par la collectivité sur la question du traitement des biodéchets.

Comptant sur une capacité de traitement par compostage d'un équivalent de 30kg sur ces 100kg actuellement collectés en OMA, la collectivité souhaite étendre et moderniser l'unité de compostage de Périgny. L'hypothèse de gérer ces biodéchets par le procédé de compostage est privilégiée au regard de la méthanisation dont la durée moyenne de procédure avoisine 8 ans.

Des rencontres avec les habitants ont mis à jour des sujets de discussions importants sur les odeurs liées à l'unité de compostage mais aussi des discussions sur des cas de maladies touchant des enfants.

Par ailleurs, sans lien direct avéré par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'unité de compostage se situe en limite avec la commune de Saint Rogatien sur laquelle ont été révélés des cas de leucémie sur des jeunes habitants, tout comme sur d'autres communes limitrophes.

Compte tenu de ce contexte réglementaire contraignant et face aux enjeux de santé publique présents, la collectivité a souhaité engager un dispositif de concertation avec les habitants riverains de l'unité de compostage, mais aussi avec les agents concernés. Aux termes de cette démarche de concertation, il s'agirait, pour le service Gestion et Prévention des déchets de la collectivité, de pouvoir proposer aux élus une stratégie pour l'extension de l'unité de compostage qui prend en compte les parties prenantes (habitants/riverains, agents de la collectivité concernés, acteurs locaux).

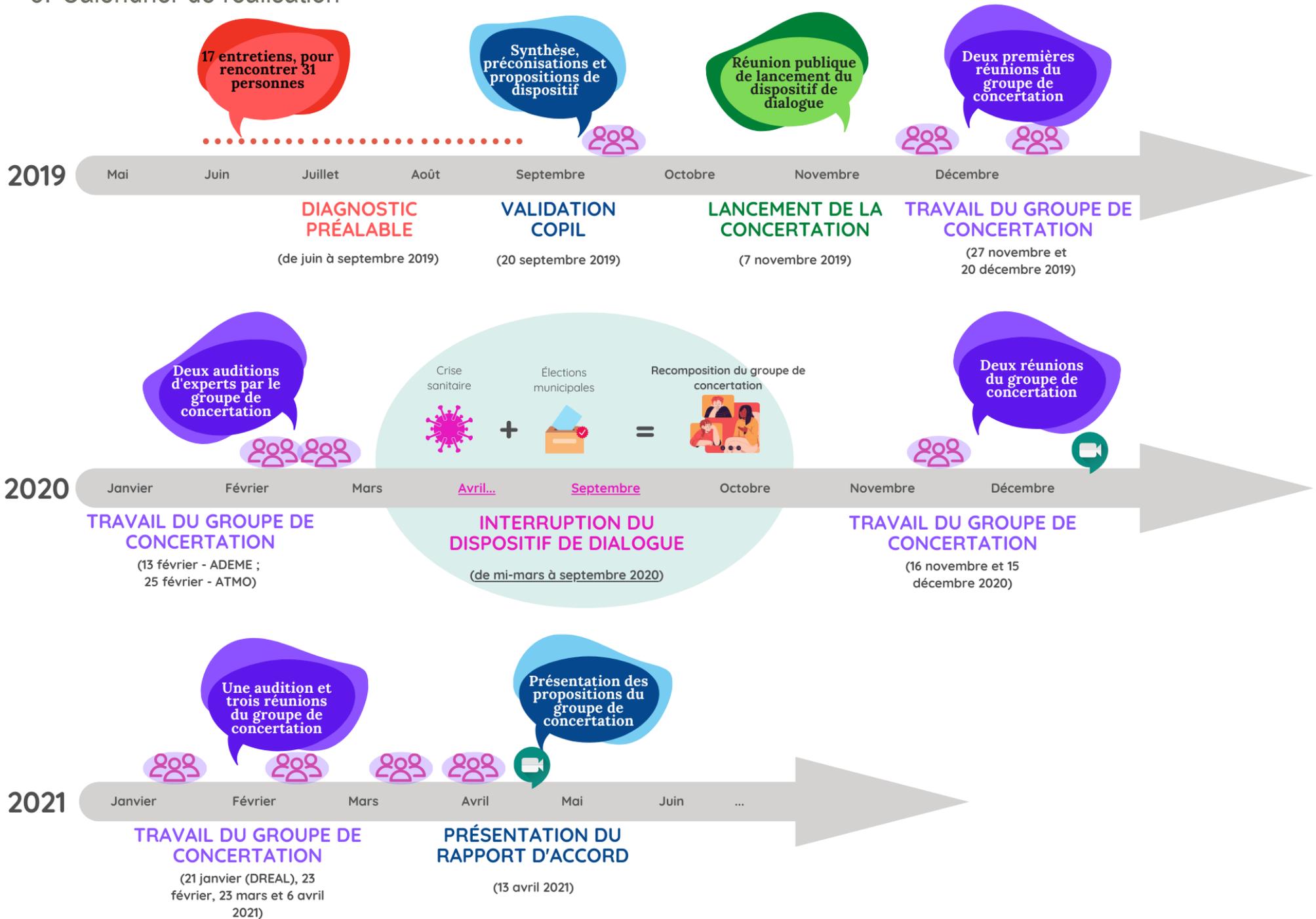
2. Dispositif de dialogue

Initialement, un dispositif de dialogue territorial articulé en deux phases a été proposé par l'Ifrée :

1. La première phase consistait à réaliser un diagnostic préalable sous forme d'entretiens auprès d'une série de personnes (morales et physiques) considérées comme parties prenantes du projet. À l'issue de cette première phase, le dispositif de dialogue territorial sera proposé au comité de pilotage du projet.
2. La deuxième phase se décline en trois étapes :
 - Tout d'abord une réunion de lancement de la concertation ;
 - Puis, après une réunion de clarification avec les habitants riverains, l'animation d'un cycle de 4 réunions réunissant des personnes volontaires parmi les parties prenantes pour participer à un groupe de concertation. Ce groupe sera amené à formuler une série de propositions à prendre en compte dans le projet d'extension et de modernisation de l'UDC (Unité de Compostage).
 - Enfin, une réunion de restitution des travaux produits par le groupe de concertation clôturera le dispositif.



3. Calendrier de réalisation



4. Éléments saillants du diagnostic préalable

Pour la première phase du dispositif, l'Ifrée a conduit 17 entretiens auprès de différentes catégories d'acteurs du territoire concernées par le projet, entre juin et septembre 2019. Ainsi, 31 personnes ont été rencontrées parmi une liste de contacts identifiés par le Service Gestion et Prévention des Déchets de la CdA La Rochelle et l'Ifrée. Une partie des contacts de Périgny et de Saint Rogatien ont été tirés au sort sur les listes électorales.

Principaux sujets mis en évidence par ces entretiens :

➤ **L'activité de l'unité de compostage**

Il ressortait des entretiens un besoin de mieux connaître ce qui se passe sur le site (la plupart des personnes rencontrées n'y sont jamais allés...ou alors juste pour « récupérer du compost » ou un composteur « il y a quelques années »). Les communes et des professionnels connaissent le site car ils y apportent leurs déchets verts.

▪ **Le devenir du site**

Les personnes rencontrées se questionnaient sur l'évolution de la nature du service proposé par l'unité de compostage. Les amplitudes horaires d'accès à l'Unité de Compostage n'apparaissaient pas adaptées aux contraintes horaires des professionnels.

Les parties prenantes formulaient également des inquiétudes sur une reprise éventuelle par un nouveau gestionnaire et qu'à terme ce site devienne privé.

L'évolution des usagers du futur site revenait également à de nombreuses reprises dans les échanges avec les parties prenantes

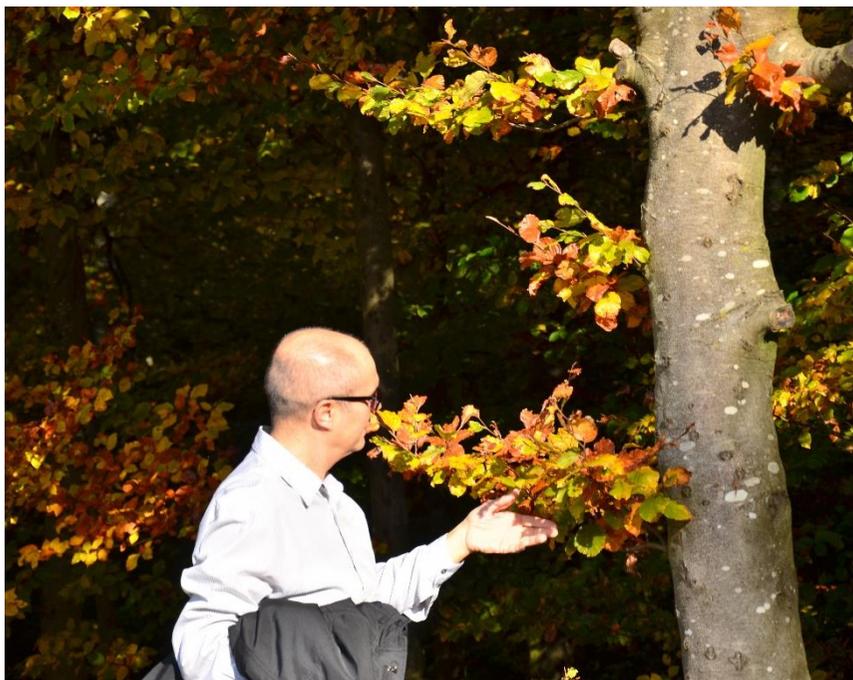
▪ **La sécurité du site**

Il était question de la sécurité relative à l'accès au site (stationnement, circulation...) mais également du site lui-même pour les agents qui y travaillent.

➤ **La prévention, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement**

La mise en place du futur site apparaissait comme une occasion de réinscrire un axe d'accompagnement des changements dans les habitudes de tri. Ainsi, au cours des entretiens, il était régulièrement question de « communication », de « pédagogie », de « sensibilisation », « d'information » avec ou sans site internet...





➤ **La gestion des déchets verts et les biodéchets**

Ce sujet était largement partagé par les parties prenantes rencontrées. En effet, les personnes étaient - dans l'ensemble - pleinement conscientes des enjeux liés à la gestion des déchets verts et des biodéchets.

▪ **Le processus de compostage**

Les inquiétudes concernaient le processus de compostage de la future UDC, même si les personnes affirmaient souvent ne pas être des spécialistes du compostage.

➤ **Les nuisances : odeurs, poussières et trafic routier**

La majorité des personnes rencontrées relevait des nuisances liées à l'unité de compostage, principalement les poussières générées par le brassage de matières et les odeurs qu'engendrent la décomposition des matières stockées sur le site. Certes, la perception des odeurs est subjective et personnelle, néanmoins cet élément faisait partie des préoccupations des personnes rencontrées et il importait de le prendre en compte dans le projet d'extension de l'UDC.

D'autres sujets avaient été mis en évidence dans la synthèse des entretiens du diagnostic préalable, en voici la liste synthétique :

- D'autres nuisances (impacts des rejets sur l'environnement et les habitants proches de la Société Rochelaise d'Enrobés et de l'UDC ; l'utilisation de traitements chimiques de synthèse sur les zones de cultures du secteur)
- La prise en compte du de création d'une aire d'accueil des gens du voyage à côté de l'UDC qui allait rapprocher fortement des riverains de l'UDC
- La compatibilité du projet avec la démarche « zéro carbone » engagée par le territoire
- La crainte d'un projet coûteux qui pouvait limiter la capacité d'investissement de la collectivité.

Ces sujets sont développés dans la synthèse des entretiens éditée en septembre 2019.

5. Groupe de concertation

Avant la Covid-19

Le travail des membres du groupe de concertation a été perturbé à partir du 16 mars 2020 en raison de la crise sanitaire de la Covid-19.

Entre novembre 2019 et février 2020, seules deux réunions de travail ont eu lieu, ainsi que deux auditions d'experts.

Entre mi-mars et novembre 2020, le dispositif de dialogue s'est donc interrompu du fait du contexte sanitaire.



Pendant cette période de latence du dispositif de dialogue, la CdA La Rochelle a également interrompu son calendrier de projet, en cherchant à respecter les préconisations de respect du temps du dialogue avant la phase plus opérationnelle de conception de la nouvelle installation.

Après l'été 2020

Dès qu'une reprise des travaux fut possible après l'été, l'Ifrée a dû remobiliser les membres du groupe, et procéder à un recrutement complémentaire.

En effet, certains étaient devenus élus à la suite des élections municipales de juin 2020, d'autres ne pouvaient plus garantir leur implication dans le groupe, notamment pour cause de déménagement avec un éloignement géographique important.

De ce fait, le groupe a été recomposé partiellement, permettant de réunir 9 personnes au sein du groupe de concertation depuis novembre 2020.

La reprise des travaux suite à une interruption de 9 mois à partir de mars 2020 a dû se faire progressivement, d'abord en visio-conférence, puis en réunion en présentiel permises par le caractère d'intérêt collectif du projet porté par la collectivité.

Entre novembre 2020 et mars 2021, quatre réunions de travail et une audition ont été réalisées.

Composition du groupe

9 personnes ont contribué à cette version finale du rapport : Delphine BENOIST, Fabrice DAVID, Michel DEPREZ, Romain GOUYET, Alison HUBERT, Pierre-Jean LECARD, Fanny LETON, Ludovic MOLIN, Michel ROUCHER.

6. Productions du groupe de concertation

Le groupe de concertation a formulé 6 propositions dans un calendrier contraint par le contexte sanitaire.

Pour l'essentiel, ces propositions s'articulent en quatre thèmes :

- L'implication des citoyens dans le suivi du projet, de la mise en place jusqu'à l'exploitation du futur site
 - Proposition 1 : comité de suivi des citoyens

- La prévention des nuisances pour les travailleurs du site, les habitants et l'environnement :
 - Proposition 2 : confinement de l'unité de compostage
 - Proposition 3 : protection de la santé des travailleurs, des riverains et de l'environnement

- L'information, la communication et la pédagogie
 - Proposition 4 : démarche active d'information des habitants
 - Proposition 5 : pédagogie : vers un accueil du public sur site pour sensibiliser à la prévention des déchets

- La recherche de cohérence environnementale
 - Proposition 6 : une installation qui préserve et valorise les ressources

L'implication des citoyens dans le suivi du projet, de la mise en place jusqu'à l'exploitation du futur site

Proposition 1 : comité de suivi des citoyens

Cette proposition n'aura de sens que si le comité de suivi est la première action à être mise en place.

Son statut, les relations avec les élus et la collectivité devront faire l'objet de discussion.

Objectifs et description :

- Avoir une vision totale du projet, du début de sa conception, jusqu'au fonctionnement dans la durée.
Cela nécessiterait, pour le comité de suivi, une fois créé :
 - Qu'il détienne la connaissance de ce qui a été produit par le groupe de concertation
 - Qu'il soit consulté lors de la production des différentes pièces du dossier d'étude, avec la possibilité d'émettre un avis « non filtré » par la collectivité
 - De vérifier la prise en compte des observations et propositions faites par le groupe de concertation
 - Qu'il puisse assister aux différentes phases du chantier
 - Qu'il soit associé à la mise en route, au suivi du fonctionnement, et à la consultation des analyses
 - Qu'il ait accès aux comptes rendus des visites DREAL et autres
- Le comité doit être composé de citoyens. Il faudra penser au renouvellement des membres de manière régulière.

A quelle problématique répond cet avis ?

- Garantir en amont le suivi et le fonctionnement de la nouvelle UDC
- Assurer la transparence de la conception jusqu'à l'utilisation du site

Les acteurs concernés :

- Ceux qui vont en « bénéficiaire » : Les citoyens
- Celui qui va mettre en œuvre : la CdA La Rochelle (Service Gestion et Prévention des Déchets)
- Ceux qui sont à associer : ATMO, médecine du travail, associations, etc.

Critères d'évaluation (« la proposition sera une réussite si... ») :

- Un comité de suivi est créé avant la définition du modèle.
- Si la conception tient compte des propositions faites par le GC, dans la mesure du possible, avec explications des impossibilités.

Observations complémentaires :

- Visite d'autres sites similaires existants et consultation des dossiers d'autres sites de compostage similaires existants
- Visite du site une fois réalisé

La prévention des nuisances pour les travailleurs du site, les habitants et l'environnement

Proposition 2 Confinement de l'unité de compostage

Problématique

Aujourd'hui, les riverains du site sont gênés par les nuisances olfactives et sonores. Les populations riveraines expriment des craintes sur les effets de l'agrandissement du site. Le traitement des biodéchets, en plus grand volume, pourrait générer davantage de nuisances.

Objectif

- ⇒ Confiner l'installation aurait pour objectif de supprimer les sources de nuisances olfactives et sonores générées au sein de la nouvelle installation

Description

Il est donc proposé que l'ensemble de l'activité et/ou du processus de compostage soit confiné dans des bâtiments clos et isolés phoniquement. La mise en place d'un système de filtration des odeurs et des effluents doit également assurer les conditions d'un site adapté aux préoccupations de la population et des travailleurs.

Qui est concerné ?

Les bénéficiaires de cette proposition sont en premier lieu les hyper-riverains, riverains et habitants alentours qui habitent sous l'influence des vents, mais aussi les travailleurs sur le site, ainsi que les apporteurs de matières (entreprises, communes de la CdA, etc.)

Le service de Gestion et de Prévention des Déchets est identifié comme réalisateur de cette proposition, avec l'appui des services de la DREAL, de laboratoires de mesures et de contrôle, en lien étroit avec ATMO et l'ADEME si nécessaire.

Critères d'évaluation (« la proposition sera une réussite si... ») :

- ...des mesures de bruit et d'odeurs sont réalisées et intégrées dans la gestion quotidienne du site.
- ...les signalements de nuisances olfactives et sonores disparaissent.
- ...le contrôle et les mesures des molécules émises sont réalisés tout au long du processus de compostage

Observation complémentaire : l'intégration de l'installation dans le paysage pourrait nécessiter d'enterrer en partie les bâtiments.

Proposition 3

Protection de la santé des travailleurs, des riverains et de l'environnement

Problématique

Comment répondre aux inquiétudes de la population sur les nuisances de la nouvelle installation de compostage industriel ? C'est à cette question que la proposition vise à répondre. Du point de vue du groupe de concertation, la mise en place de cette action va permettre de suivre attentivement le fonctionnement de la structure avec trois entrées :

- Pour garantir la protection de la santé des citoyens et des travailleurs
- Pour informer en temps réel les populations qui pourraient s'interroger sur les nuisances susceptibles d'avoir un impact sur la santé (inquiétude des habitants)
- Pour que la population n'ait plus le sentiment de subir les risques liés à la santé

Objectifs

- ⇒ Limitation des risques pour la santé dus aux nuisances du compostage et de l'émanation de molécules dangereuses.
- ⇒ Création d'un comité de suivi « représentatif » de la population (association, citoyens, experts à définir plus finement), notamment pour garantir une explication transparente vers la population de la façon dont les précautions pour la santé sont conçues et appliquées ; et « veiller » à la mise en place du principe de prévention et de précaution.

Description

L'idée serait de construire une structure adaptée, fermée, qui devrait inclure :

- Des filtres spécifiques pour récupérations et traitement des molécules pathogènes
- Des capteurs nécessaires permettant le contrôle permanent le contrôle permanent des émanations intérieures et des rejets

Les données récupérées sur les capteurs seront analysées par des organismes tiers (donc indépendants/neutres à préciser)

Par ailleurs, les travailleurs du site devront faire l'objet d'une surveillance médicale constante. Information régulière au public notamment en cas de dysfonctionnement de l'installation.

Qui est concerné ?

Les citoyens et les travailleurs sont les bénéficiaires de cette proposition et concernés en premier lieu.

Le service de Gestion et de Prévention des Déchets est identifié comme réalisateur de cette proposition, comme les bureaux de contrôle spécialisés et le comité d'hygiène et de sécurité de l'installation.

Il serait utile d'associer un certain nombre de partenaires : la CdA (comme entité collectivité), ATMO, les associations, la commune d'implantation, les communes riveraines, les membres du comité de suivi (une fois mis en place), les associations environnementales et de santé, la DREAL, les bureaux de contrôle spécialisés. Pour associer ces partenaires, il conviendra de préciser la nature des liens à tisser et à entretenir avec ces partenaires.

L'information, la communication et la pédagogie

Proposition 4 Démarche active d'information des habitants

Problématique

Il apparaît nécessaire d'adopter une posture de transparence du processus de concertation vis-à-vis des habitants et d'apporter de l'information au sein des foyers

Objectif et description

- ⇒ Informer l'ensemble des citoyens de l'agglomération de l'existence du projet d'extension et de modernisation d'un site existant et de son évolution.
Information régulière sur les supports de communication de chaque commune sur le suivi du projet, à adapter à chaque support de communication existant

- ⇒ Informer de l'existence de la concertation et de son compte-rendu exact du 13 avril 2021.
Possibilité de consultation de ce qui a été produit par le GC (ce rapport d'accord), ce serait à la CdA de rendre accessible ces éléments

- ⇒ Porter à la connaissance des citoyens les choix retenus par les élus au regard des propositions faites par le GC.
Réunion publique, affichage sur des panneaux d'information des communes, Porter à connaissance de manière globale = distribution d'un flyer via la CdA dans tous les foyers de l'agglomération

Qui réalise ?

La CdA La Rochelle et les 28 communes de l'agglomération.

Proposition 5 Pédagogie : vers un accueil du public sur site pour sensibiliser à la prévention des déchets

Problématique

Il apparaît utile de mettre en œuvre une démarche de sensibilisation sur le site de la future installation. Par sensibilisation, on entend un souci de pédagogie pour informer, mais aussi répondre aux questions et aux inquiétudes des habitants.

Objectifs

- ⇒ Rendre le site accessible à la visite en toute sécurité
- ⇒ Sensibiliser les citoyens à la réduction des déchets
- ⇒ Améliorer la connaissance des citoyens sur le tri pour améliorer la qualité du compost
- ⇒ (cf présence de petits morceaux de plastique dans le compost prêt à l'emploi)

Éléments de description

A l'image des ambassadeurs.rices du tri, il est souhaitable que des professionnel.le.s puissent :

- Revenir vers les personnes qui ont signalé une gêne vis-à-vis de l'installation et leur apporter des réponses adaptées.
- Être en lien étroit avec le comité de suivi (pour assurer les remontées de terrain auprès des membres du comité de suivi)
- Animer des visites de la nouvelle installation

Qui est concerné ?

C'est principalement la CdA La Rochelle / Service Gestion et Prévention des Déchets qui est concerné en premier lieu pour mettre en œuvre cette proposition.

La place du comité de suivi des citoyens (cf. proposition 1) est également importante dans la mise en œuvre de cette proposition : leurs rôles sont complémentaires.

La recherche de cohérence environnementale

Proposition 6 : une installation qui préserve et valorise les ressources

Objectifs :

- ⇒ Contribuer à l'objectif « territoire zéro carbone »
- ⇒ Viser l'autonomie énergétique du site
- ⇒ Optimiser l'utilisation de la ressource en eau
- ⇒ Sécuriser les rejets d'effluents dans l'environnement

Éléments de description :

- Mécanisation et automatisation du process qui limitent l'utilisation d'énergies fossiles.
- Installation de panneaux solaires et d'une éolienne compatible sur cette zone.
- Recyclage et/ou valorisation des bois ligneux récupérés dans le process de compostage pour les besoins en bois-énergie.
- Récupération des eaux de pluie.
- Gestion des effluents non utilisés dans le process via des bassins de phytoépuration.

Problématique

- S'affranchir de la dépendance aux énergies fossiles émettrices de CO2.
- Eviter/empêcher les débordements du bassin de rétention lors de fortes pluies.
- Disposer d'une réserve d'eau suffisante en cas de sécheresse.

Conclusion

La richesse des débats et l'utilité de la concertation

Nous retiendrons la richesse des débats entre des personnes qui ne se connaissaient pas auparavant sur un sujet qui leur était inconnu.

Les échanges ont toujours été très intéressants et orientés dans la volonté d'aider au mieux les élus dans les décisions qu'ils auraient à prendre pour la suite de l'opération.

L'association de citoyens à l'étude d'un projet local reste, à notre connaissance, très rare et chacun a mis à cœur de démontrer l'utilité d'un tel dispositif pour le voir reconduire au profit d'autres travaux pour confirmer ainsi le processus démocratique voulu par une assemblée d'élus.

Il faut aussi noter tout l'intérêt de l'assistance du technicien de l'Ifrée, sans qui, il n'aurait pas été possible d'avoir le fil conducteur permettant d'aboutir à la conclusion du présent rapport.

Le temps, principal frein à notre travail

La difficulté rencontrée a été due à l'étalement du travail sur plus d'une année du fait de la crise sanitaire déclenchée dès les premières réunions. Malgré tout, tout le monde a fait preuve d'un vif intérêt en assumant ses responsabilités dans le montage de ce dossier, sans être des spécialistes des questions abordées mais avec le souci de clarification des problèmes.

Il est à regretter de ne pas avoir eu la possibilité de prendre plus de contacts avec des installations existantes pour profiter d'autres retours d'expériences. Ceci peut rester envisageable en associant le comité de suivi dès le début de l'étude.

Notre posture

Il nous a été demandé un travail sérieux, et ceci a été tenu avec plus ou moins de réussite compte tenu des compétences de chacun.

Il est maintenant demandé que le travail qui va suivre le soit tout autant avec les compétences des professionnels qui vont être retenus et aussi par les décisions que vont prendre les élus concernés. Les choix qui vont être faits seront déterminants pour l'intérêt de tous et notamment des riverains du site.

C'est bien au nom de la population du territoire que nous avons produit ce rapport, c'est pourquoi il est demandé de prendre très au sérieux nos propositions qui reflètent des préoccupations sincères et partagées au sein du groupe.

Nos attentes

A l'issue de ce travail collectif, il nous apparaît indispensable que ce rapport soit pris en considération pour l'étude de ce projet.

Et même si les propositions ne sont certainement pas techniquement abouties, il faudra, à chaque stade de l'élaboration du dossier, se poser la question de savoir ce qu'a voulu dire le groupe de concertation pour ne pas passer, volontairement ou involontairement, à côté d'un point particulier.

Nous souhaitons également que la participation citoyenne engagée par la constitution de ce groupe soit suivie d'effets par la création d'une "instance de suivi" dès la mise en route de l'étude. La concertation et la circulation de l'information doivent être permanentes.

La mission de l'Ifrée prenant fin et pour ne pas couper le lien de communication, il est nécessaire de savoir très rapidement comment peut-être assurée la continuité entre la CdA et les citoyens.